

## Règles de bonne conduite de l'association Ren'Car 78



### ARTICLE 1 : Organisation

L'association Ren'Car 78 organise un rassemblement dédié aux véhicules anciens et de collection ainsi qu'au « Youngtimers » précédant l'année 2000.

L'objectif du rassemblement associatif Ren'Car 78 est de partager une passion commune de l'automobile, des motos et autres véhicules roulants avec ses membres adhérents et les passionné(e)s du moment.

Un accueil convivial vous est proposé par l'équipe d'organisation de l'association Ren'Car 78

En plus du rassemblement, une balade touristique est proposée en fin de matinée afin de faire découvrir la région pour en apercevoir les richesses patrimoniales, touristiques et culinaires. Afin de faciliter le bon déroulement de cette activité, un livret de navigation est offert à chaque participant.

La balade touristique est ouverte aux membres de l'association et leurs familles ainsi qu'aux passionné(e)s du moment extérieur à l'association Ren'Car 78.

En fonction des conditions climatiques, la sortie touristique est adaptée.

Par ailleurs, pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler la balade en cas de mauvaises conditions météorologiques ou autre problème majeur.

L'association Ren'Car 78 décline toute responsabilité relative aux vols, incidents, accidents et contraventions qui pourraient survenir à l'occasion du rassemblement ou de la balade.

### ARTICLE 2: Véhicules autorisés

Les véhicules autorisés à participer sont les véhicules de collection (plus de 30 ans) et les « youngtimers » d'avant 2000. Les véhicules de prestige récents et véhicules modifiés « tuning » ne sont pas les bienvenus.

Les véhicules doivent être conformes aux règles de circulation routière et des spécifications constructeurs en termes d'équipements, de pollution et de niveau de bruit (pas plus de 95dB).

Dans ces conditions, le Président de l'Association Ren'Car 78 se réserve le droit de refuser un véhicule ne correspondant pas aux critères de conformité.

L'objectif étant que les véhicules participants ne présentent pas de caractère de dangerosité vis-à-vis des autres usagers et des personnes transportées.

### **ARTICLE 3 : Conditions de participation**

La manifestation automobile est ouverte à tous types de véhicules motorisés en conformité et habilités à circuler.

Le conducteur de chaque véhicule se doit de respecter les règles du Code de la Route.

Bien évidemment, le conducteur et le véhicule doivent être en règle au regard de la loi. Le permis de conduire doit être valide, le véhicule doit être assuré et à jour du contrôle technique.

### **ARTICLE 4 : Règles de circulation**

Le respect du Code de la route est la règle première concernant les véhicules participants aux balades.

Le port des équipements de sécurité propre à chaque véhicule est bien sur obligatoire.

Le conducteur du véhicule motorisé aura une conduite irréprochable et réfléchie.

Il est impératif que chaque conducteur s'engage à protéger les tiers et lui-même par un comportement adulte et responsable.

Chaque conducteur est seul responsable de son véhicule et circule dans le strict respect de la réglementation routière en vigueur. L'ensemble des règles du code de la route s'applique pour chaque véhicule.

Les participants s'engagent à respecter les lieux traversés et de stationnement. Il est de la responsabilité de chaque conducteur et participant à se conformer au règlement spécifique éventuel des lieux empruntés (parking, aire de repos, aire de pique-nique, ...)

### **ARTICLE 5 : Responsabilités**

En aucun cas, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables d'incidents ( vols, dégradations, incendies, ...) et/ou d'accidents de la circulation impliquant des véhicules motorisés participant au rassemblement et/ou à la sortie touristique.

Tout contrevenant aux règles du Code de la route sera pleinement responsable des conséquences de ses actes vis-à-vis de l'autorité publique.

De par le seul fait de l'acceptation des « Règles de bonne conduite » les participants dégagent ipso facto la responsabilité de l'ensemble de l'association Ren'Car 78 et engagent leur propre responsabilité civile et pénale.

Tout conducteur ou participant en état d'ébriété ou sous l'emprise de produits illicites dont le comportement va à l'encontre des règles de bonne conduite sera immédiatement exclu et/ou mis à disposition de l'autorité compétente.

## **ARTICLE 6 : Rappels de sécurité**

Avant chaque départ pour la balade, un briefing rappelant les règles essentielles de sécurité et de comportement est réalisé.

A cette occasion, le livret de route sera remis à chaque participant volontaire pour effectuer la balade. Ce document contient toutes les informations nécessaires au bon déroulement de cette activité.

En cas de problème, l'organisation est joignable aux numéros de téléphone précisés sur le livret de route. Les dispositions seront prises pour venir en aide aux participants en difficultés.

Pour faciliter la circulation et ouvrir l'itinéraire, généralement une voiture ouvreuse précède les véhicules participants à la balade.

## **ARTICLE 7 : Communication**

En cohérence avec le droit à l'image, la participation au rassemblement et/ou à la balade implique l'acceptation d'être photographié et/ou filmé tout en respectant l'intégrité morale et physique des personnes présentes.

Les participants acceptent que les images puissent être diffusées sur les média de l'association (site internet, page FACEBOOK, affiche, ...) ou dans tout autre média relatant la manifestation (bulletin municipal, reportage de presse, ...)

Par contre, l'association s'interdit de servir de support ou de média pour une quelconque publicité sans un accord tacite (verbal ou écrit) du président de l'association Ren'Car 78. Tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par la loi en la matière.

De la même manière, une autorisation (verbale ou écrite) du président de l'association Ren'Car 78 est également nécessaire pour tout photographe ou cinéaste désirant prendre des photos ou films dans un but commercial.

Le président de l'association Ren'Car 78

Christian VALLOT

Adhérent

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :